

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

**Séance du jeudi 21 mars 2024**  
Abergement-la-Ronce - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE  
Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 70  
Nombre de procurations : 9  
Nombre de votants : 79  
Date de la convocation : 15 mars 2024  
Date de publication : 28 mars 2024

### **Conseillers présents**

FICHERE Jean-Pascal	TRONCIN Dominique	REBILLARD Jean-Michel
MICHAUD Dominique	BERNARDIN Daniel	ROCHE Paul
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	CHEVAUX Bruno	BREMOND Gabriel
DAUBIGNEY Jean-Michel	ROBERT Jean-Claude	RIOTTE Christine
JEANNET Nathalie	MATHIOT Agnès	CHAPIN Jean-Paul
MEUGIN Olivier	GINDRE Denis	JEANNEROD Georges
GUERRIN Bernard	VERNE Pierre	HENRY Micheline
SOLDAVINI Grégory	BONIN Jean-Luc	GUIBELIN Hervé
LEFEVRE Jean-Philippe	PAUVRET Emeric	MILLIER Cyril
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	CHAMPANHET Stéphane	VIVERGE Patrick
MONNERET Christophe	CUINET Jean-Pierre	DAVID Françoise
ROY Jean-Yves	DELAINE Isabelle	LABOUROT Céline
CALINON Séverine	DEMORTIER-BLANC Catherine	GRUET Olivier
CROISERAT Jean-Luc	DOUZENEL Alexandre	SAGET Emmanuel
GAGNOUX Jean-Baptiste	DRAY Frédérique	SANCEY Pascal
GUIBELIN Marie-Rose	HERRMANN Nadine	PERNOUX Annie
HOFFMANN Maurice	JABOVISTE Philippe	GINET Gérard
LEPETZ Joëlle	JARROT-MERMET Laëtitia	CALLEGHER Aline
MANGIN Isabelle	MARCHAND Sylvette	LEGRAND Jean-Luc
PECHINOT Jacques	MIRAT Maryline	LAGNIEN Jacques
RYAT Thomas	NONNOTTE-BOUTON Catherine	
STOLZ Julien	PRAT Hervé	

### **Conseillers suppléés**

FERNOUX-COUTENET Gérard suppléé par VIVERGE Pascal	LACROIX Olivier suppléé par BARDOUX Catherine
THEVENIN Hélène suppléée par BARRET-PAQUES Béatrice	BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David
	DIEBOLT Alain suppléé par NOIROT Alain
	JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine

### **Conseillers absents ayant donné procuration**

ANTOINE Patricia donne procuration à ROCHE Paul  
BERTHAUD Mathieu donne procuration à DOUZENEL Alexandre  
DRUET Timothée donne procuration à PRAT Hervé  
GERMOND Daniel donne procuration à DRAY Frédérique  
GIROD Isabelle donne procuration à MARCHAND Sylvette  
GOMET Nicolas donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia  
GRUET Justine donne procuration à MIRAT Maryline  
MBITEL Mohamed donne procuration à REBILLARD Jean-Michel  
JEANNEAUX Cyriel donne procuration à DAUBIGNEY Jean-Michel

### **Conseillers absents non suppléés et non représentés**

CHAUCHEFOIN Gérard	MATHEZ Christian
CHAUTARD Christophe	RIGAUD Fabien
PANNAUX Joël	

**Objet : Rémunération des stagiaires BAFA mineurs dans le cadre d'un Contrat d'Engagement Educatif (CEE)**

Rapporteur : Madame Isabelle MANGIN

Vu la compétence Enfance Jeunesse de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,  
Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.432-1 à L.432-5,  
Vu le décret n°2006-950 du 28 juillet 2006 relatif à l'engagement éducatif pris pour l'application de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif,  
Vu le décret n°2012-581 du 26 avril 2012 relatif aux conditions de mise en œuvre du repos compensateur des titulaires d'un contrat d'engagement éducatif,

Les collectivités territoriales ont la possibilité de recruter des personnels en « contrat d'engagement éducatif » (contrat de droit privé) pour assurer des fonctions d'animation ou de direction d'un accueil collectif de mineurs à caractère éducatif, 80 jours maximum sur une période de 12 mois consécutifs.

Par délibération n° GD81/12 du 28 juin 2012, le Conseil Communautaire a approuvé le recrutement de personnels saisonniers dans les centres d'accueil collectif de mineurs à caractère éducatif dans le cadre d'un contrat d'engagement éducatif.

Les personnels sont rémunérés sur la base d'un forfait journalier de 88 euros non fractionnable en demi-journée, et bénéficient d'1/10<sup>ème</sup> au titre des congés payés.

La collectivité accueillant régulièrement des personnes mineures dans le cadre de stages pratiques BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), il convient de préciser les modalités de rémunération et de temps de travail concernant ces stagiaires.

Ainsi, les mineurs, effectuant leur stage pratique BAFA, sont rémunérés sur la base d'un forfait journalier de 44 euros non fractionnable en demi-journée et bénéficient d'1/10<sup>ème</sup> au titre des congés payés. Les structures éducatives s'engagent à respecter l'amplitude hebdomadaire de 35 heures.

Les autres termes de la délibération n° GD81/12 du 28 juin 2012 restent inchangés.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
**DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le recrutement de mineurs stagiaires BAFA dans le cadre d'un Contrat d'Engagement Educatif dans le respect des conditions énoncées ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les Contrats d'Engagement Educatif correspondants.

SCRUTIN	POUR : 79	ABSTENTION(S) : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 9 PROCURATION(S)	

*Fait à Abergement-la-Ronce, le 21 mars 2024.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances
- Pôle Moyens et Ressources/Ressources Humaines



*Jean-Pascal FICHERE.*